
FICHE DE DONNEES DE SECURITECette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE.**Produit :**Nom commercial: **AQUALITH****Utilisation recommandée :** Peinture pour piscines à base de résines acryliques en phase solvant.**Société :**

Raison sociale	CHABAUD SAS
Adresse	Rue Terre de Roy, Z.I. 34748 VENDARGUES Cedex
Téléphone	33 (0)4 67 87 20 20.
Fax	33 (0)4 67 87 19 93.
Courriel	Chabaud@chabaud.com
N° d'urgence	Orfila : 01 45 42 59 59 ou CHABAUD SAS (contact REACH) tél 04 67 87 20 20

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.**Phrase(s) de risque :**



Inflammable

L'exposition répétée peut provoquer un dessèchement et gerçures de la peau

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner à long terme des effets néfastes pour l'environnement aquatique.

Peut déclencher une réaction allergique.

3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

Composés	N° EINECS	N° CAS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	concentration
Solvant naphta léger	265-199-0	64742-95-6		H226, H304, H335, H336, H411, EUH066	10 – 35%
Naphta lourd hydrotraité	265-150-3	64742-48-9		H226, H304, H336, EUH066	10 – 25%

4 - PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projection ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projection ou de contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'ingestion :

Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Moyen d'extinction :

- CO2, poudre d'extinction, mousse, sable.
- Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- L'inhalation des produits de combustion peuvent entraîner de graves problèmes de santé.

Equipement spécial de sécurité :

- Porter un vêtement de protection respiratoire autonome.
-

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles :

- Eliminer toute source possible de combustion et ventiler les locaux.
- Eviter d'inhaler les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement :

- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (ex: sable, terre, sciure) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
- Bien ventiler la zone, des vapeurs peuvent s'accumuler dans les parties basses.

Méthodes de nettoyage :

- Nettoyer de préférence avec un détergent.
-

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

Manipulation :

- Manipuler dans des zones bien ventilées.
- Les vapeurs peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.
- Empêcher la création de concentration inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Prévention des incendies :

- Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Equipements et procédures recommandés :

- Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- Eviter l'inhalation des vapeurs.

Equipements et procédures interdits :

- Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
- Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Précautions pour la protection de l'environnement :

- Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

Stockage :

- Ne pas utiliser d'emballage plastique.
- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
- Conserver à l'écart de toute source de combustion et à des températures comprises entre 5°C et 25°C.
- Tenir éloigner de toute source de chaleur, et de la lumière solaire directe.
- Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Valeurs limites d'exposition selon INRS VLE/VME

Composé	EINECS	N° CAS	Valeur mg/m3	Valeur ppm
Naphta lourd hydrotraité	265-150-3	64742-48-9	1200	197
Solvant naphta aromatique léger	265-199-0	64742-95-6	125	-

Equipements de protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations importantes supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés (type AP2) et agréés.

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Nettoyer soigneusement la peau après contact avec le produit
A cause des solvants présents le type de gants conseillé est le caoutchouc Néoprène ou le caoutchouc Nitrile. **Veillez à vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés.**

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat Physique :	Liquide Visqueux
Odeur :	légère, type hydrocarbure
Masse volumique :	>1
Caractère acide-Base de la préparation :	non concerné
Solubilité de la préparation dans l'eau :	Insoluble
Tension de vapeur à 55°C. des composants volatils :	90 kPa
Etat Physique :	Liquide Visqueux
Point éclair :	>35°C.
Valeur de pH :	non concerné
Température d'auto-inflammation :	>200°C
Température de décomposition :	non précisé
Intervalle de température de fusion :	non précisé
Température initiale de distillation des solvants contenus :	90°C.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

10 - STABILITE ET REACTIVITE.

Eviter des températures au dessus de 60°C, l'ensoleillement direct et le contact avec des sources de chaleurs.
Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.
Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Toxicité orale aiguë

Peut provoquer des nausées, crampes abdominales, et irritation des muqueuses.

Toxicité aiguë par inhalation

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tel que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Irritation de la peau

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Contact avec les yeux :

Des projections de liquide dans l'œil peuvent provoquer des irritations et des maux réversibles.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.
Utiliser selon les règles de bonne pratique, ne pas disperser dans l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau ou le sol.
L'élimination en déchets normaux n'est pas autorisée. Code 08 01 11 /08 01 12.
La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 – IMDG 2004 – ICAO/IATA 2005).

N° ONU : 1263 Classe 3 Groupe d'emballage III Etiquette 3

Désignation officielle de transport : PAINT.

ADR/RID	Classe	code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.
	3 non soumis à cette réglementation si Q<450 l.	F1	III	3	30	LQ7	163-650-640E
IMDG	Classe	2° Etiquette	Groupe	QL	FS		Dispo.
	3 non soumis à cette réglementation si Q<30l Polluant marin P	-	III	5 L	F-E, S-E		163 223 944 955
IATA	classe	2° Etiquette	Groupe	Passager	Passager	Cargo	note
	3	-	III	309	60L	310	A3 A7
	3	-	III	Y309	10L		

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

Etiquetage communautaire:

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive « Toutes Préparations » 1999/45/CE et ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (substances dangereuses).

Classement de la préparation : Inflammable au sens du règlement n°1272/2008 et ses amendements.

Phrase(s) H :

R10 : Inflammable

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

R65 : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH 066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

S2: Conserver hors de la portée des enfants.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

COV :

Valeur limite UE pour ce produit (Cat. A/c) : 430 g/l (2010)

Ce produit contient 428 g/l COV

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

16- AUTRES INFORMATIONS.

- R51-53 Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- R37 : Irritant pour les voies respiratoires.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- P301+P310 : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- S51 : Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
- P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à rapport juridique contractuel.

Le fournisseur se réserve le droit de modifier les données contenues dans cette fiche sans préavis. Tout changement de données entraîne l'édition d'une nouvelle fiche de sécurité. L'utilisateur doit contrôler la date d'émission, et si elle date de plus d'un an, les données ne doivent être utilisées qu'après vérification de leur validité.